

## COMPTE RENDU

### COMITE SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2018

A Châtillon sur Chalaronne à 20 h 30

L'an deux mille dix-huit, le 29 novembre, le Comité syndical réuni à Châtillon sur Chalaronne, après convocation légale en date du 19 novembre sous la Présidence de Madame Sandrine MÉRAND, Présidente du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

**Etaient présents :** Jean-Marie CHENOT, Jean-Marc DUBOST, Bernard GUILLEMAUD, Bernard JARAVEL, Guy MONTRADE, Jean-Marc GIMARET, Gilbert GROS, Sandrine MÉRAND, Marc TATON, Maurice VOISIN, Georges-Laurent HYVERNAT, Bernard GRISON, Etienne SERRAT, Laurent COMTET, Michel LIVENAIS, Tanguy MESSON, Jean-François MORELLET, Eliane ROGNARD, Edouard BREVET, Pierre ECKERT, Claude FORTIN.

**Etaient également présents :** Alice PROST (chargée de mission), Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivières), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

**Etaient excusés :** Noël TEPPE, Martial TRINQUE, Gilles DUBOST, Stéphane MEUNIER, Jean-Michel LUX, Michel AUBRUN, Jacques VERT, Anne-Marie BOUCHY, Bernard LITAUDON.

Monsieur Marc TATON est nommé secrétaire de séance.

A la demande de Mme Mérand, Véronique GELIN procède à l'appel des personnes présentes. Le quorum étant atteint avec la présence de 20 votants, la Présidente ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Elle précise que tous les suppléants présents disposent du droit de vote. Elle remercie également la commune de Châtillon pour son accueil et excuse M. Mathias.

**Début de la réunion : 20 h 35**

## 1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Sandrine Mérand rappelle que le dernier compte rendu du comité syndical a été joint à la convocation. Elle demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant faite, elle porte aux voix.

Le compte rendu du 20 septembre 2018 est voté à l'unanimité des membres présents.

## 2 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Sandrine Mérand précise que la décision budgétaire modificative consiste à réajuster les crédits nécessaires tant en dépenses qu'en recettes, et d'intégrer les résultats du SIAH suite à la fusion des deux syndicats.

La commission finances n'a pas souhaité inscrire d'actions afin d'intégrer le résultat du SIAH, mais de l'affecter en dépenses imprévues tant en fonctionnement qu'en investissement. Elle laisse la parole à Alice pour présenter les chiffres.

Alice explique les différents comptes à mouvementer :

### En dépenses de fonctionnement

- augmentation du chapitre 011 charges à caractère général pour un total de 7 428€ pour intégrer le changement d'une pièce défectueuse sur l'automate du barrage de Tallard pour 4 128€ et augmentation du budget communication pour 3 300€ suite au changement de périmètre du syndicat.

- augmentation de 3270 € sur le chapitre 012 pour palier à l'augmentation et la régularisation de la cotisation pour l'assurance du personnel et payer les charges patronales dues pour la rémunération du commissaire enquêteur (DIG Fossés et Mares).

- inscription de 20 472.31€ de dépenses imprévues et 27 200 € en virement à la section d'investissement pour équilibrer le budget de fonctionnement.

M. Montrade demande pourquoi l'assurance du personnel a autant augmenté. Véronique répond qu'il y a eu la régularisation de l'année 2017 ainsi que l'année 2018.

Monsieur Gros demande pourquoi la rémunération du commissaire enquêteur est soumise à des charges de salaire, car l'étant lui-même commissaire enquêteur, il n'y a jamais été soumis.

Alice répond qu'auparavant le syndicat fonctionnait aussi sans charges mais suite à un contrôle URSSAF, il nous a été notifié que le commissaire enquêteur est assujéti au régime général de la Sécurité Sociale.

### DM : Révision de Crédits – Section Fonctionnement

Dépenses	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<b>Total Chapitre 011</b>	<b>84 025.00 €</b>	<b>7 428.00 €</b>	<b>91 453.00 €</b>
<b>Total Chapitre 012</b>	<b>186 570.00 €</b>	<b>3 570.00 €</b>	<b>190 140.00 €</b>
<b>Total Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement</b>	<b>2 619.36 €</b>	<b>20 172.31 €</b>	<b>22 791.67 €</b>
<b>Total Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>97 100.00 €</b>	<b>27 200.00 €</b>	<b>124 300.00 €</b>
<b>Total Dépenses de Fonctionnement (y compris comptes non mouvementés)</b>	<b>407 505.36 €</b>	<b>58 370.31 €</b>	<b>465 875.67 €</b>

### En recettes de fonctionnement, il est proposé :

- d'imputer les recettes de l'emprunt de l'ancien syndicat SIAH qui avaient été imputées en investissement pour 6 327€, suite à la demande de la trésorière
- de rajouter les résultats du SIAH au chapitre 002 qui s'élève à 52 043.31€.

Le budget de fonctionnement après modification sera de 465 875.67€.

<u>Recettes</u>	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<b>Total Chapitre 74</b>	<b>185 241.00 €</b>	<b>6 327.00 €</b>	<b>191 568.00 €</b>
<b>002 - Report excédent</b>	<b>102 555.36 €</b>	<b>52 043.31 €</b>	<b>154 598.67 €</b>
<b>Total Recettes de Fonctionnement (y compris comptes non mouvementés)</b>	<b>407 505.36 €</b>	<b>58 370.31 €</b>	<b>465 875.67 €</b>

DM : Révision de Crédits – Section Investissement

**En dépenses d'investissement, il est proposé :**

- d'intégrer le déficit d'investissement du SIAH pour 9 560€.
- de réajuster l'enveloppe des travaux prévus sur le seuil du camping de Saint Didier (+29 290€). Le travail de remodelage des berges à réaliser suite à la destruction du seuil est plus important que prévu.

<u>Dépenses</u>	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<b>001 - Solde d'exécution d'investissement reporté</b>	<b>699.09 €</b>	<b>9 560.00 €</b>	<b>10 259.09 €</b>
<b>Total Chapitre 020 : Dépenses imprévues d'investissement</b>	<b>3 468.00 €</b>	<b>21 954.53 €</b>	<b>25 422.53 €</b>
<b>Compte 2317 : Travaux en cours</b>			
Opération 155 - Camping St Didier	138 276.00 €	29 290.00 €	167 566.00 €
<b>Total Dépenses d'Investissement (y compris</b>	<b>490 452.09 €</b>	<b>60 804.53 €</b>	<b>551 256.62 €</b>

**En recettes d'investissement, il est proposé :**

- d'enlever les recettes de l'emprunt du SIAH qui passent en fonctionnement (10 810.47€)
- de rajouter les recettes de subventions de l'opération création/restauration de mares soit 13 843€ pour la RAURA et 6 888€ pour le CD01.
- d'ajuster les subventions sur l'opération création d'abreuvoirs, suite à la réception des différents arrêtés de subventions: diminution de 5 400€ des subventions de l'AE RMC, qui ne pourront pas être soldées car l'enveloppe n'a pas été consommée intégralement, rajout de 660€ pour le CD01 et de 6 804€ pour la RAURA.
- d'ajuster les subventions de l'opération seuil du camping de Saint Didier à savoir 32 420€ pour l'AE RMC et -10 800€ pour la RAURA.
- de virer 27 200€ supplémentaires de la section de fonctionnement.

<u>Recettes</u>	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<b>Compte 276348 : Autres Immobilisations financières communes</b>	12 567.00 €	-10 810.47 €	1 756.53 €
<b>Total Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>12 567.00 €</b>	<b>-10 810.47 €</b>	<b>1 756.53 €</b>
<b>Opération 156 - Création/restauration de mares</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>20 731.00 €</b>	<b>23 731.00 €</b>
<b>Compte 1322 : subvention Région AURA</b>	- €	13 843.00 €	13 843.00 €
<b>Compte 1323 : subvention CD01</b>	3 000.00 €	6 888.00 €	9 888.00 €
<b>Opération 158 - Création abreuvoirs</b>	<b>7 200.00 €</b>	<b>2 064.00 €</b>	<b>9 264.00 €</b>
<b>Compte 1326 : subvention AE RMC</b>	5 400.00 €	- 5 400.00 €	- €
<b>Compte 1323 : subvention CD01</b>	1 800.00 €	660.00 €	2 460.00 €
<b>Compte 1322 : subvention Région AURA</b>	- €	6 804.00 €	6 804.00 €
<b>Opération 155 - Camping ST Didier</b>	<b>64 800.00 €</b>	<b>21 620.00 €</b>	<b>86 420.00 €</b>
<b>Compte 1326 : subvention AE RMC</b>	43 200.00 €	32 420.00 €	75 620.00 €
<b>Compte 1322 : subvention Région AURA</b>	21 600.00 €	-10 800.00 €	10 800.00 €
<b>Total Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>97 100.00 €</b>	<b>27 200.00 €</b>	<b>124 300.00 €</b>
<b>Total Recettes d'Investissement (y compris comptes non mouvementés)</b>	<b>490 452.09 €</b>	<b>60 804.53 €</b>	<b>551 256.62 €</b>

Le budget d'investissement après modification sera de 551 256.62€.

La Présidente soumet au vote cette décision modificative budgétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

**APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative n° 3.

### **3 – INDEMNITES DE LA TRESORIERE**

---

Sandrine Mérand rappelle que l'indemnité de la trésorière doit être votée. Elle explique que Madame Nouguié a été très présente pour la dissolution et la reprise du SIAH. Après discussion lors du dernier bureau, il a été proposé qu'il lui soit accordé un taux de 100% de son indemnité de conseil auquel il faudra rajouter 30.49€ pour l'élaboration des documents budgétaires.

La Présidente soumet cette décision à l'assemblée délibérante.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**DEMANDE** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

**ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2018 et que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et soit attribuée à Madame NOUGUIER Brigitte, Receveur municipal,

**ACCORDE** également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49€ pour l'année 2018,

**DONNE** tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

### **4 – DELEGATION POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

---

Sandrine Mérand rappelle la nécessité pour le syndicat de reconduire la ligne de trésorerie afin de palier au déficit dû à l'attente du versement des subventions et au paiement des dépenses de travaux.

Elle rappelle les conditions actuelles de notre ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Mutuel Sud Est pour un montant de 200 000 € et une échéance au 08/01/2019.

Conditions financières : Euribor 3 mois + marge de 0.90 - commission d'engagement de 200€ - commission de non utilisation 0.15% sur le montant non utilisé soit 189.15€ sur l'année au 23/11/2018 (pour 3 trimestres de non utilisation)

Elle précise qu'une mise en concurrence de plusieurs établissements financiers sera réalisée auprès des banques. Leur offre n'étant valable qu'un mois, les différentes propositions ne peuvent être présentées lors de cette réunion. Etant donné que le prochain comité syndical n'aura lieu qu'au mois de février, il est donc proposé d'autoriser Sandrine Mérand à signer le renouvellement de la ligne de trésorerie après mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** la Présidente à choisir l'offre la mieux placée pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 200 000€,

**PREND** l'engagement d'inscrire au budget les frais d'ouverture de la ligne de trésorerie et les frais de remboursement des intérêts des sommes tirées,

**DE CONFERER** toutes les délégations utiles à Madame la Présidente pour procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

**DONNE** tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

## 5 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

---

Sandrine Mérand explique que suite à la modification des statuts intervenue cet été, certains dispositifs du règlement intérieur voté lors du comité syndical du 10 octobre 2014 sont à ajuster.

Il s'agit notamment des dispositions de vote des délégués suppléants prévus à l'article 12.

Depuis les dernières désignations des délégués, les délégués suppléants ne sont plus attachés à un délégué titulaire. Aussi, en cas de l'absence de délégués titulaires d'une communauté de communes, les délégués suppléants présents sont appelés à voter. La question se pose pour les règles à mettre en place lorsque le nombre de délégués suppléants présents est supérieur au nombre de délégués titulaires absents.

Le bureau propose que le ou les délégués ne pouvant voter soit tiré (s) au sort en début de réunion.

De plus, elle propose de remplacer toutes les références au SRTC par le SDCBS.

La Présidente porte au vote les modifications ci-dessous :

- Article 12 : « Un délégué syndical empêché d'assister à une séance se fait remplacer par l'un des délégués syndicaux suppléants désignés par sa structure. Dans le cas où le nombre de délégué titulaire absent est inférieur au nombre de délégué suppléant présent, le ou les délégué (s) qui ne pourra (ont) voter sera (ont) tiré(s) au sort. Il en sera de même du sort du délégué suppléant qui devra céder son droit de vote si un conseiller titulaire délégué de sa structure arrive en cours de séance. »
- De remplacer toutes les références au SRTC par le SDCBS.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur tel que présenté ci-dessus.

## 6 – POINT SUR LES TRAVAUX REALISES ET A VENIR

---

### Travaux à venir :

Yannick présente les travaux sur la restauration des fossés de la Dombes et la création de zones de rétention.

Les travaux se situent sur les communes de Villars les Dombes et Lapeyrouse. L'enquête publique est terminée, l'arrêté du Préfet signé a été reçu.

Les entreprises recrutées sont pour le débroussaillage et la restauration des boisements, le Chantier d'insertion Val Horizon (basé à Trévoux) et pour le curage, régalaie et création des zones humides l'entreprise Benoît Chapeland (basée à Relevant). Les travaux devraient débuter mi-décembre si les conditions météo restent bonnes.

Jérémy présente les travaux sur les haies qui devraient débuter en janvier sur les communes de Villars les Dombes, Bouligneux et Lapeyrouse sur environ 1 500ml. Ces travaux devaient être réalisés fin 2018 mais étant donné le manque d'eau, il était impossible d'arracher les plants dans les pépinières. La tranche de travaux prévue sur 2019 devrait démarrer dans la foulée.

### Travaux réalisés :

Jérémy présente les travaux de restauration et création de mares qui ont été réalisés les mois d'octobre et novembre. Ils concernent 12 projets sur les communes de Valeins, Baneins, Dompierre sur Chalaronne, Sandrans et Villars les Dombes. Cinq projets concernent du curage de mares existantes, 4 pour de l'agrandissement de mares et 2 pour de la création pour un budget total de 29 909€ TTC. Un projet a été abandonné sur Genouilleux car trop coûteux.

En ce qui concerne les travaux d'aménagements pour le bétail, cinq projets ont été réalisés en octobre et novembre sur les communes de Guéreins, Montceaux, Saint Etienne sur Chalaronne et Saint Trivier sur Moignans. Un projet pour la création d'un abreuvoir, deux pour des bacs gravitaires sur source et deux aménagements de passages à gué pour un montant total de 14 937€.

Alice précise que le choix de l'aménagement est réalisé en fonction du contexte et des objectifs définis par le syndicat.

Jérémy présente les travaux au camping de Saint Didier sur Chalaronne. Le projet consiste à :

- Supprimer un seuil effondré lors d'une crue
- Retaluter des berges fragiles,
- Protéger des berges retalutées en génie végétal,
- Planter des arbres et arbustes.

Les travaux préparatoires ont débuté en novembre. Il s'agit essentiellement des travaux d'abattage et de débroussaillage.

Les travaux de terrassement et de génie végétal devraient être réalisés entre janvier et mars 2019.

Sandrine Mérand rajoute que l'Agence de l'Eau subventionne cette opération mais qu'il fallait absolument débiter les travaux avant la fin d'année pour avoir la totalité des subventions.

Sur la commune de Guéreins, Jérémy précise que des travaux de débroussaillage ont dû être réalisés sur un seuil afin de favoriser l'écoulement des crues. Ces travaux ont été réalisés en novembre par le Chantier d'insertion Val Horizon pour un montant de 518€.

## **7 – RETOUR SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LA PRESIDENTE**

---

### **DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL A LA PRESIDENTE**

---

- **Création d'une charte graphique et mise en page sous le logiciel du journal** : Devis signé avec LB Illustration pour un montant de 552€ TTC
- **Création d'un nouveau logo pour le SDCBS** : Devis signé avec LB Illustration pour un montant de 480€ TTC
- **Mise à jour et modification du site internet du SDCBS** : Devis signé avec Yukulélé pour un montant de 2 100€ TTC
- **Mise à jour des différents contrats d'assurance suite au changement de nom** : Devis signé avec Groupama
- **Acquisition d'un nouveau tampon encreur** : Devis signé avec Hyperburo Montbarbon, pour un montant de 67.30€ TTC
- **Achat de vêtements de travail** : Devis signé à Décathlon pour un montant de 286.90€ TTC

### **DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU BUREAU EXECUTIF**

---

Délibérations du bureau exécutif du 25 octobre 2018 :

- Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour dérasement du seuil à Saint Didier :
  - Pour le lot 1 : travaux publics de terrassement et de génie civil : ***Entreprise JACQUEMET dont le montant du DQE qui a servi de base pour la comparaison des offres et qui représente la première tranche de travaux s'élève à 89 876.40 € TTC.***
  - Pour le lot 2 : travaux de génie écologique et de plantations : ***Groupement Jacquemet/Chassagne dont le montant du DQE qui a servi de base pour la comparaison des offres et qui représente la première tranche de travaux s'élève à 38 798.40 € T.T.C.***
- Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la restauration des fossés de la Dombes
  - Pour le lot 1 : travaux de restauration des boisements et de débroussaillage. Ce lot comporte une clause de réservation à des structures d'insertion par l'activité économique : ***Val Horizon***

**dont le montant du DQE qui a servi de base pour la comparaison des offres et qui représente la première tranche de travaux s'élève à 10 157.14 € non soumis à la TVA**

- Lot 2 : travaux de curage de fossés et création de zones de rétention-épuration : **Chapeland Benoit dont le montant du DQE qui a servi de base pour la comparaison des offres et qui représente la première tranche de travaux s'élève à 24 756 € T.T.C.**

- Demande de subvention pour le poste d'animateur agricole – Année 2019
- Demande de subvention pour le poste de directrice – Année 2019
- Demande de subvention pour le poste de technicien de rivière – Année 2019
- Demande de subvention pour la création/restauration de mares – Année 2019
- Demande de subvention pour des travaux d'aménagement pour le bétail – Année 2019
- Demande de subvention pour la plantation de haies – Année 2019
- Demande de subvention pour la restauration des fossés de la Dombes – Années 2019-2020
- Demande de subvention pour l'étude danger sur les ouvrages de gestion des inondations 2019-2020
- Elagage et retrait d'encombres sur la commune de Villars les Dombes: Devis signé avec Val Horizon, pour un montant de 1 200€ TTC
- Débroussaillage de la Calonne à Guéreins: Devis signé avec Val Horizon, pour un montant de 518 € TTC

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

---

### Commission communication :

Sandrine Mérand explique que la commission communication a été très sollicitée cette fin d'année, avec le journal, le rapport d'activité, le changement du logo du syndicat et la mise à jour du site internet. Elle présente le nouveau logo du SDCBS. Alice rajoute que l'idée était de repartir sur la forme du territoire. La graphiste a réussi à faire référence aux différents cours d'eau. Après présentation, l'assemblée valide le logo avec le nom complet.

Sandrine Mérand remercie les communes pour leur réponse concernant la distribution du journal. Alice précise que suite au changement de périmètre du syndicat, toutes les communes avaient été interrogées.

Monsieur Fortin propose de prévoir une version pdf à transmettre aux communes pour leur site internet.

### Réunion du comité de pilotage de suivi du PAEC Dombes :

Ce comité de pilotage a eu lieu le 12 novembre. Il n'y en avait pas eu depuis le mois de mars 2017. La Communauté de Communes de la Dombes a réalisé le bilan de la campagne 2017 et présenté le programme 2019. Des focus ont été présentés sur certains points (suivi des prairies engagées en retard de fauche, bilan des diagnostics d'exploitation réalisés en 2016 et 2017...).

### Réunion du comité de pilotage Natura 2000 :

Ce comité de pilotage a eu lieu le 14 novembre. Il s'agissait de faire un point sur l'action de la Communauté de Communes de la Dombes (CCD) dans le cadre de la mise à jour du DOCOB (document d'objectifs) du site Natura 2000 Etangs de la Dombes et sur les différents groupes de travail qui ont été mis en place à cette occasion. Ce travail fait suite à la reprise par la CCD de l'animation du site Natura 2000 en 2017.

### Réunion du conseil du contrat de territoires Dombes Saône :

Cette réunion a eu lieu le mardi 27 novembre. L'objectif de la Région et du Conseil Départemental était de faire le point sur les différentes orientations de ce contrat et sur les enveloppes financières consommées à ce stade. Pour les communes, les enveloppes ont été largement consommées. Il est prévu de se réunir chaque année afin de faire ce bilan. A l'issue de cette réunion, il apparaît que les communes ne savent pas trop qui solliciter pour l'établissement des dossiers de demande d'aide. Il leur a donc été demandé de voir directement avec les élus concernés.

### Réunion avec la DDT de l'Ain :

Cette réunion a eu lieu le 27 novembre au syndicat avec visite des 7 ouvrages présents sur notre territoire (bassins versants du Pontcharat, de la Maître et du Rougeat). A l'issue de cette réunion, il apparaît que 4 de

ces ouvrages sont soumis à des obligations réglementaires et devront faire l'objet d'une étude de danger qui permettra de :

- Connaître le risque inondation et le comportement des ouvrages en période de crise
- Exonérer la responsabilité du syndicat sur des crues supérieures à celles pour lesquelles ils ont été conçus.

Prochaines dates à retenir :

Les prochains comités syndicaux auront lieu le 07 février prochain pour le Débat d'Orientation Budgétaire et le 14 mars pour le vote du Budget.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h35.

Sandrine MÉRAND

